

LE CONTRAT LOCAL DE SANTE

DU PAYS LEDONIEN

Un Contrat Local de Santé (CLS), c'est :

Une des mesures issues de la loi HPST (Hôpital, Patients, Santé et Territoires) du 21 juillet 2009 ;

Un projet qui s'inscrit dans une **démarche participative** afin de repérer et de répondre aux enjeux de santé présents sur un territoire dans un objectif global de **réduction des inégalités sociales et territoriales de santé** ;

Un outil de contractualisation permettant de **consolider le partenariat local** sur les questions de santé.

« La santé est un état de complet bien-être physique, mental et social, et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité ».
Définition de l'OMS

Comment ?

Le CLS du Pays Lédonien (2019-2024) fait suite au CLS de la ville de Lons, c'est un changement de périmètre lié à la volonté de l'Agence Régionale de Santé (ARS) de couvrir l'ensemble du territoire Bourgogne Franche-Comté en CLS.

La démarche a débuté par l'élaboration d'un **état des lieux de santé** construit sur la base de données statistiques et de rencontres avec les acteurs du territoire (professionnels de santé, élus, acteurs médico-sociaux) du Pays Lédonien.

Ce diagnostic a, par la suite, été présenté au **comité de pilotage**, qui a validé **7 thématiques**.

Ces thématiques ont été travaillées ensuite au sein de groupes de travail réunissant tous les acteurs concernés :

- Des **acteurs locaux** : professionnels de santé (directeurs d'hôpitaux, représentants des Maisons de santé, médecins de ville, praticiens hospitaliers et un centre de santé), structures médico-sociales, sociales, ...
- Des **organismes publics** ou exerçant une **mission de service public** : ARS, Education Nationale, DRJSCS, DDCSPP, CPAM du Jura, MSA, ...
- Des **opérateurs** : ANPPA, ADECA, REPPPOP, ASEPT, MAIA, ARESPA, Mutualité Française du Jura, IREPS, ...
- Des **décideurs politiques** : Communautés de Communes, Mairies, Conseil Départemental, Conseil Régional, ...



Au sein des groupes se sont dégagées des problématiques, traduites en actions concrètes à envisager pour le territoire.

Les partenaires cités ci-dessous ont signé le 6 décembre 2019 le **contrat socle du CLS du Pays Lédonien**. Ce contrat socle 2019-2024 acte la mobilisation des partenaires pour la mise en œuvre des actions du CLS.



Le CLS s'articule autour de **7 thématiques** qui prennent en considération les problématiques dégagées par les acteurs du territoire et les orientations du Programme Régional de Santé. Elles sont ensuite déclinées en **fiches actions**.

1 Agir en faveur d'une démographie médicale positive

- Favoriser l'**installation de nouveaux professionnels** de santé sur le territoire
- Développer et encourager un **exercice coordonné des professionnels** de santé du territoire : ESP, MSP, Centre de santé, CPTS, télémedecine, etc.

2 Renforcer le lien Ville – Hôpital

Développer les **liens entre les acteurs** de l'ambulatoire et du champ sanitaire :

- Interconnaissance des professionnels
- Numéro unique, messagerie sécurisée
- Formation commune et transverse
- Facilitation de la gestion globale de la sortie du patient

3 Favoriser un accès aux soins pour le public vulnérable

- Développer un **parcours précarité adapté** aux besoins du territoire en lien avec l'IREPS
- Réfléchir à des actions innovantes (récits de vie, équipe mobile de précarité, sensibilisation auprès des élus, etc.)

4 Améliorer l'accès à l'éducation thérapeutique du patient (ETP)

- Répertoire, développer et promouvoir les **programmes** existants
- Développer le **Sport Santé**

5 Développer la couverture territoriale en prévention et promotion de la santé

- Déployer le **Réseau régional d'appui à la prévention promotion de la santé (RRAPPS)** sur le territoire
- Poursuivre le déploiement du dispositif **Pass' Santé Jeunes**.
- Promouvoir les campagnes nationales de **dépistage des cancers** (sein, colorectal, col de l'utérus), de vaccination, M'T Dents, ..., etc.

6 Soutenir les actions en faveur d'un environnement favorable à la santé

- Lutter contre l'**ambrosie** et prévention de sa prolifération
- Renforcer la prévention contre les **maladies vectorielles** : maladie de Lyme, etc.

7 Contribuer au déploiement du Projet Territorial de Santé Mentale (PTSM)

- Poursuivre et conforter le **Conseil Local de Santé Mentale** à l'échelle du Pays Lédonien

| Et maintenant ?

Les **réunions des groupes de travail se poursuivent** afin de développer et intensifier des **partenariats** pour concourir à la réalisation des actions décrites et prévues dans les fiches actions.

Des **expérimentations** seront faites avec des parcours sur mesure sur des enjeux de santé jugés prioritaires au niveau des **intercommunalités**. Au cours des cinq années du CLS, des adaptations constantes aux évolutions des problématiques du territoire seront proposées.